

Première maison en ossature bois certifiée passive en Wallonie



Les premiers certificats 'maison passive' ont été décernés en Wallonie en décembre dernier. La primeur est notamment revenue à un projet en ossature bois à Attert, une petite entité à proximité d'Arlon.

TEXTE : PASCAL MAGEREN, DECOM
PHOTO : PHILIPPE HOTTON

Tous les éléments porteurs de l'ossature ont été réalisés en sapin rouge du nord, tandis que le bardage extérieur a été conçu en mélèze autoclavé couleur miel. Les châssis, quant à eux, sont en bois et liège.

La construction en bois n'était pas une découverte pour les propriétaires de cette nouvelle habitation. Ils avaient déjà fait construire une maison en ossature bois, dont ils étaient très contents, mais souhaitaient revenir dans le petit village de Lischert dans l'entité d'Attert, pour des raisons personnelles. Le nouveau projet se devait d'aller encore plus loin, pour que la construction soit la moins énergivore possible. Charmé par la chaleur du matériau et convaincu des qualités de la construction bois, le propriétaire n'a pas hésité à sillonner la Wallonie pour visiter de nombreux projets. De contact en contact, il croise la route de Gérard Meunier, un spécialiste du bois qui lui fait partager son savoir et son enthousiasme. Une rencontre décisive dans la réalisation de ce projet passif.

Les entreprises capables de réaliser de telles constructions sont encore peu nombreuses, affirme l'architecte Philippe Hotton. Grâce l'expertise des différents partenaires, nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières. Le principal défi a concerné la réalisation d'un sas le plus isolé possible entre le volume de garage et l'habitation

étant donné la différence de niveau entre ces 2 volumes et la présence d'escaliers.

Isolation

Concernant l'isolation, l'entièreté de l'ossature a été recouverte extérieurement de 3 couches de panneaux en fibre de bois de 22 mm, en croisant les joints pour éviter toute entrée d'air, et ce tant sur les parois qu'en toiture. L'ossature à proprement parler est isolée en cellulose. Le plancher par rapport au sous-sol a également été réalisé en ossature bois pour pouvoir l'isoler en cellulose sur une épaisseur de 23,5 cm (70kg/m³) et a été recouvert de panneaux en fibre de bois sur la face inférieure. Le besoin en énergie pour le chauffage est de 15 KWh/m².an, cette chaleur est produite grâce à un simple petit radiateur électrique. L'habitation est également dotée d'un système de ventilation mécanique double-flux avec récupération de chaleur couplée à un puits canadien.

Procédure de certification

Très tôt dans sa démarche, le propriétaire est entré en contact avec un bureau

spécialisé afin de respecter tous les standards passifs et de ne pas compromettre la certification. *Plusieurs détails pratiques ont été adaptés en fonction de cette certification, poursuit l'architecte. Pour éviter tout éventuel problème d'étanchéité à l'air, nous avons préféré ne pas percer l'enveloppe du bâtiment. C'est pourquoi, une hotte chimique a été préférée à une sortie de hotte traditionnelle dans la cuisine et qu'il n'y aura pas de poêle à bois dans le salon.* La certification constitue à n'en pas douter une contrainte supplémentaire, mais la réduction fiscale de 830 euros par an pendant 10 ans et la prime de 6500 euros de la Région wallonne compensent largement l'énergie investie dans la procédure.

Info

Architecte : Philippe Hotton
Ossature bois et bardage :
Maisons bois Meunier
Certification : Eureka